



Objet: projet de délocalisation du service produits divers de Bastia vers Avignon.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Par ce message électronique, nous souhaitons vous informer du projet de délocalisation du service produits divers de la DDFIP de Haute-Corse, actuellement localisé à Bastia, vers Avignon.

Le service produits divers, qu'est-ce ?

Ce service de 3 personnes est chargé du recouvrement d'environ 5 000 titres de ce qu'on appelle les recettes non fiscales, plus communément appelées produits divers.

Par exemple 80% de son activité concerne le recouvrement de la taxe d'aménagement (TAM). Comme vous le savez, la taxe d'aménagement est une taxe que vos administrés payent quand ils déposent un permis de construire. C'est le service produits divers qui réalise le recouvrement amiable ou contentieux de cette taxe. Quand les redevables ont effectué le paiement, le service vous en transmet le produit. **En effet ce produit est particulièrement important pour vos budgets puisqu'il constitue une de vos principales recettes de la section d'investissement.**

Le projet de la DGFIP, appuyé par notre direction locale, est tout simplement de supprimer ce service produits divers de la Corse et de le délocaliser à Avignon, qui devra gérer l'ensemble du recouvrement de la TAM de toute la région PACA et toute la région Corse.

La réforme nationale au niveau de la DGFIP consiste à faire un seul service de recouvrement de la TAM par région.

Sauf pour la région Corse, où aucun service de recouvrement de la TAM n'est maintenu puisque nous dépendrons de l'inter région PACA-Corse !!! A titre d'exemple, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte conservent chacun un service de recouvrement de la TAM.

Nous trouvons que c'est totalement inacceptable. La Corse n'est pas traitée comme les autres régions.

Les contribuables corses n'auront plus la possibilité de s'entretenir directement avec des services de proximité à Bastia mais devront contacter un service interrégional basé à Avignon.

Quand nous avons fait remonter nos arguments en demandant à être traités sur un pied d'égalité avec les autres régions du continent, on nous a répondu que nous étions trop petits et que la DGFIP ne voulait pas conserver un service de recouvrement de la TAM en Corse.

Nos revendications ne sont pas démesurées, nous voulons simplement être traités comme les autres.

Notre direction locale n'a évidemment pas communiqué auprès des élus pour vous informer de ce transfert d'un service basé en Corse vers un service interrégional basé à Avignon.

C'est pourquoi en tant que représentants des personnels, soucieux du maintien d'un service public de proximité pour les usagers, nous tenons à vous informer de ce projet et nous souhaitons vous poser la question suivante:

- Êtes-vous favorable à un transfert du service produits divers de Bastia vers Avignon?

-ou êtes-vous pour le maintien d'un service à Bastia pour le recouvrement de la taxe d'aménagement?

Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions sur le sujet.

Devant le rejet de nos propositions par notre direction, nous allons être malheureusement contraints d'initier en intersyndicale d'autres formes d'actions auxquelles nous vous demandons de vous associer afin de préserver nos emplois en Corse et de garantir un maintien d'un service public de proximité pour les contribuables corses.

L'ensemble des représentants des personnels de la DDFIP 2B.